

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Sept le 28 Juin à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillaume, F. Hervé, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM. Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, MF Guillemot, c. Jourdain, Z. Dano, MC Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, , L. Detrez, M. David, PY Le Grogneq, C. Pecchia, P. Le Dro, V. Robin Cornaud.

Absents excusés :

S. Caroff qui a donné procuration à A. Buzaré
F. Téroute « « à P. Cormier
R. Hénault « « à L. Detrez
M. Le Teuff « « à M. David

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 22 Juin 2017
Date de l'affichage : 22 Juin 2017
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

2017_93 : Cession de terrain à Kermartret : reprise de la de délibération du 31/05/2016

Rapporteur : D. Guillaume

Lors de sa séance du 31 mai 2016, le Conseil Municipal avait autorisé l'acquisition de la parcelle cadastrée BO 15, d'une surface de 162 m², appartenant à la famille Giteau, à titre gracieux.

En effet, cette parcelle, située à Kermartret, a permis de faire la jonction entre les sentiers et chemins de randonnée venant de Gestel et plus haut de la Vallée du Scorff, avec la boucle pédestre de Ker-Anna qui permet de rejoindre les Cinq Chemins, puis via Parc Kerhuen, le Tro Kreisker et les divers circuits qui conduisent au littoral.

En réalité la parcelle BO 15 vient d'être divisée en 2 parcelles :

- La BO 90 de 43 m² a été cédée pour le lot B au sud
- La BO 91 de 119 m² sera cédée à la commune

Il est donc demandé au Conseil Municipal de valider l'acquisition de la parcelle BO 91 de 119 m² à la place de la BO 15.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 29/06/2017

Reçu en préfecture le 29/06/2017

Affiché le 03/07/2017

ID : 056-215600784-20170628-201793-DE

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 12 juin 2017 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 31 mai 2016 ;

ABROGE la délibération du Conseil Municipal du 31 mai 2016 ;

AUTORISE l'acquisition de la parcelle cadastrée BO 91, d'une surface de 119 m², appartenant à la famille Giteau, à titre gracieux ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette acquisition ;

DIT que tous les frais, notamment d'actes et de géomètres, seront à la charge de la commune.

Adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 29 Juin 2017
Le Maire,
Jo. Daniel

